



Note explicative Budget principal 2024

Introduction

Résultats de l'exercice 2023 et résultats de clôture à reporter :

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultats de clôture
Investissement	1 223 093.97 €		-665 013.36 €	558 080.61 €
Fonctionnement	1 018 574.59 €	1 018 574.59 €	852 690.47 €	852 690,47 €
Total	2 241 668.56 €	1 018 574.59 €	187 677.11 €	1 410 771.08 €

Capacité d'autofinancement (CAF) brute

La CAF brute : Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

La CAF brute en 2023 est de : 896 740.02 €

Point sur la dette

En 2026, l'encours de la dette diminuera fortement du fait de la fin de certains emprunts contractés pour la construction du groupe scolaire en 2004 (cf tableau ci-dessous)

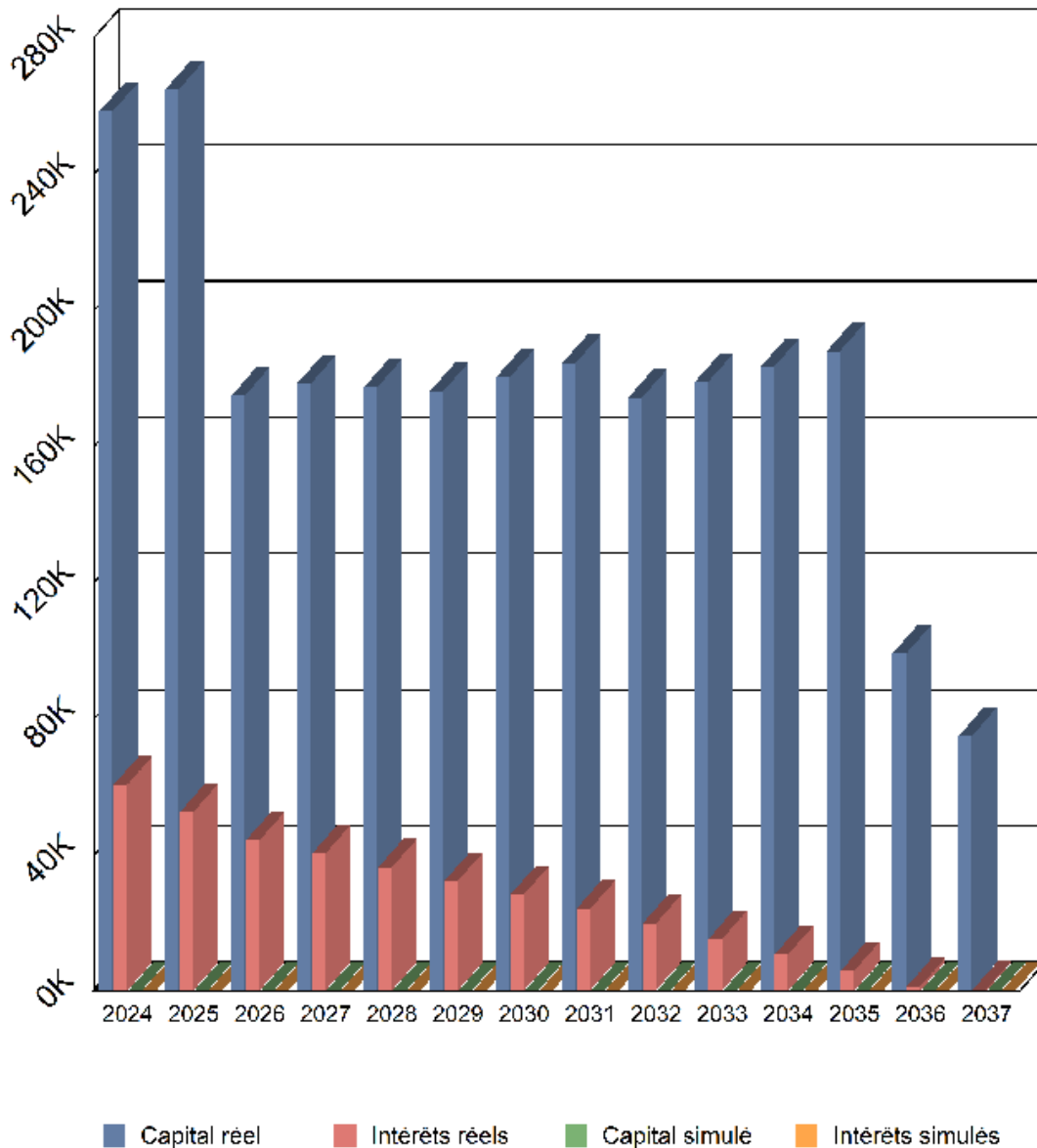
En 2021, un nouvel emprunt de 141 850 € a été souscrit pour l'acquisition du petit chalet en face de la Poste.

En 2022 un nouvel emprunt de 1 400 000 € a été souscrit pour la réalisation du pont des Choseaux.

Le capital restant dû en début d'exercice 2024 est de 2 490 906.01 € (dont notamment 857 385 € concernent les emprunts du groupe scolaire et 1 290 792 € le pont des Choseaux).

L'équilibre du budget prévisionnel du budget principal 2024 ne nécessite pas la souscription d'un nouvel emprunt.

Diagramme de remboursement



Les crédits prévisionnels pour 2024 sont les suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (Total : 4 347 158.87 €)

011 charges à caractère général : 887 917.20 €

Sur ce chapitre les postes les plus importants sont :

- Electricité : 73 000 €
- Combustibles : 59 000 €
- Carburants : 31 000 €

- Alimentation (denrées pour le restaurant scolaire) : 45 900 € (en diminution par rapport à 2023 car il n'y a plus les repas pour la commune des Clefs)
- Entretien et réparation de voirie (dont sous-traitance déneigement) : 85 962.20 €
- Contrats de maintenance : 68 150 €
- Frais de nettoyage des locaux : 55 000 € (en diminution par rapport à 2023 suite à signature d'un nouveau marché)
- Remboursement des prestations de secours : 58 000 €

012 charges de personnel et frais assimilé : 836 088 €

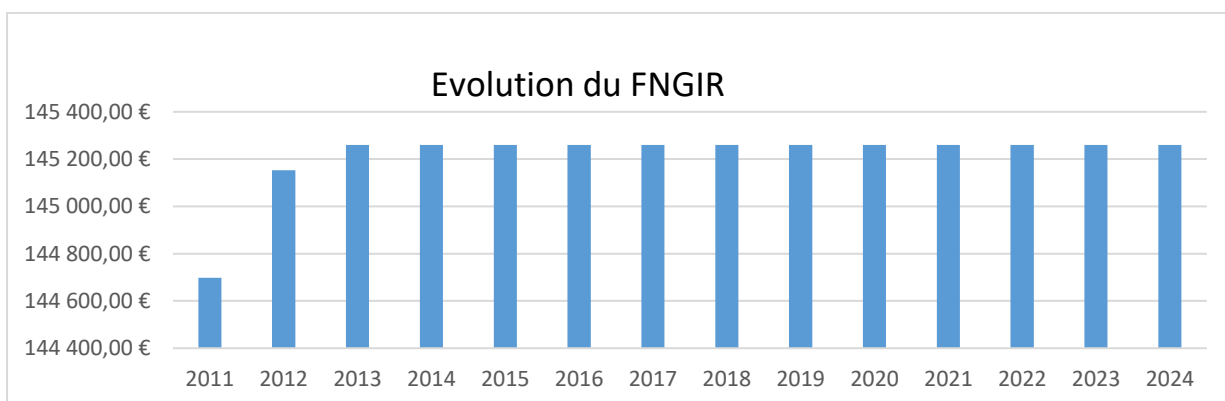
Ont été pris en compte les avancements d'échelons, les promotions et avancements de grade, l'ensemble des postes vacants et pourvus. On dénombre 17 postes permanents (dont 13 à TC et 4 à TNC) + 6 postes contractuels (dont 3 à TC et 3 à TNC).

014 Atténuation de produits : 260 260 €

- **Le FNGIR** (Fonds national de garantie individuelle des ressources) : 145 260 €.

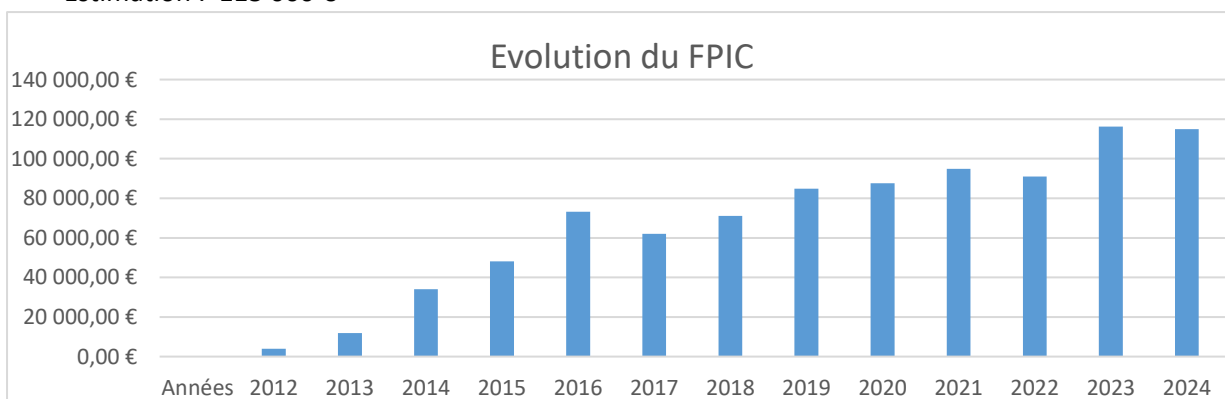
Le FNGIR permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les collectivités « perdantes ». C'est le cas de la commune de Manigod (considérée comme gagnante de la réforme)

Depuis 2013 le montant versé au titre du FNGIR par la commune est figé à 145 260 €.



- **Le FPIC** (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) :

Estimation : 115 000 €



023 Virement à la section investissement : 1 021 644.63 €

Il s'agit d'un montant d'autofinancement dégagé par le budget prévisionnel 2023 et qui est transféré à la section investissement pour permettre de financer des acquisitions ou des travaux.

042 Opérations d'ordre de transferts entre sections : 60 664.07 €

Diverses dotations aux amortissements (réaménagement de la dette, cabinet médical, borne IRVE...)

65 Autres charges de gestion courante : 1 214 702.17 €

On retrouve notamment dans ce chapitre les indemnités versées aux élus compte 65311 (74 300 €)

Les participations aux structures intercommunales :

- Service départemental incendie et secours : 90 728 €
- participation à la CCVT pour les navettes (120 440 €)
- participation au SIMA : 106 162.01 €
- participation au syndicat Beauregard : 13 600 €

Les subventions aux associations : 707 545.61 €

66 charges financières : 61 000 €

Il s'agit des intérêts des emprunts en cours

67 charges spécifiques : 50 €

Il s'agit de titres annulés sur exercice antérieur.

68 Dotations pour dépréciations : 4 832.80 €

Il s'agit de provisions pour dépréciations des actifs circulants (432.80 €) et de provisions pour des risques contentieux d'urbanisme (4 400 €).

Recettes de fonctionnement (Total : 4 347 158.87 €)**013 Atténuations de charges : 0 €**

Compte 6419 : 0 €. Il s'agit des remboursements effectués par l'assurance risques statutaires sur les rémunérations du personnel absent pour maladie.

70 Produits des services du domaine et ventes diverses : 365 982.87 €

On trouve notamment dans ce chapitre :

Compte 7067 : les redevances cantine pour 79 765 € (en diminution car il n'y a plus de remboursement par la Commune des Clefs/plus de repas fournis à cette commune)

Compte 70841 (93 010€), 70872 (72 755 €) : les remboursements par les budgets annexes ou par des collectivités pour différentes prestations assumées par le budget principal.

Compte 70878 (34 000 €) : on y trouve notamment les charges remboursées par les associations occupant des locaux communaux.

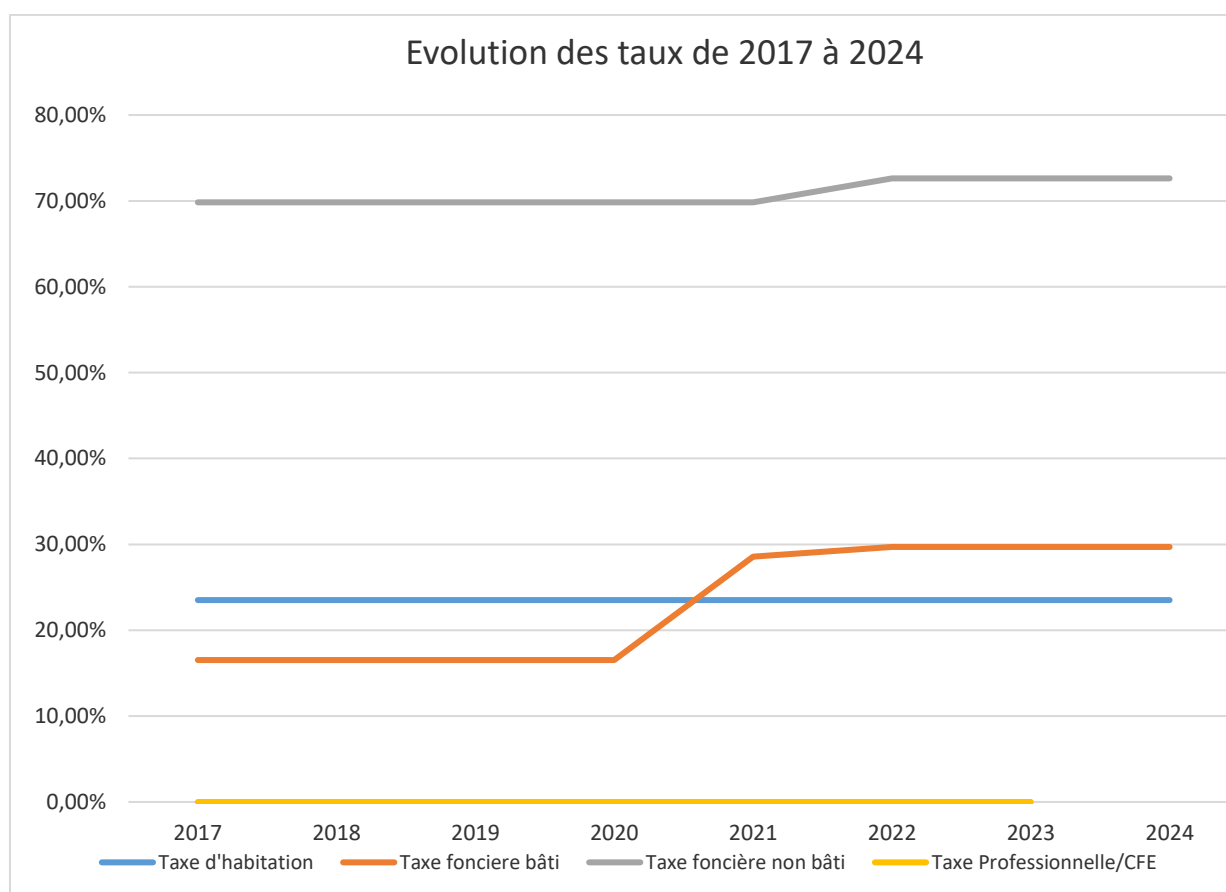
73 Fiscalité reversée : 175 109 €

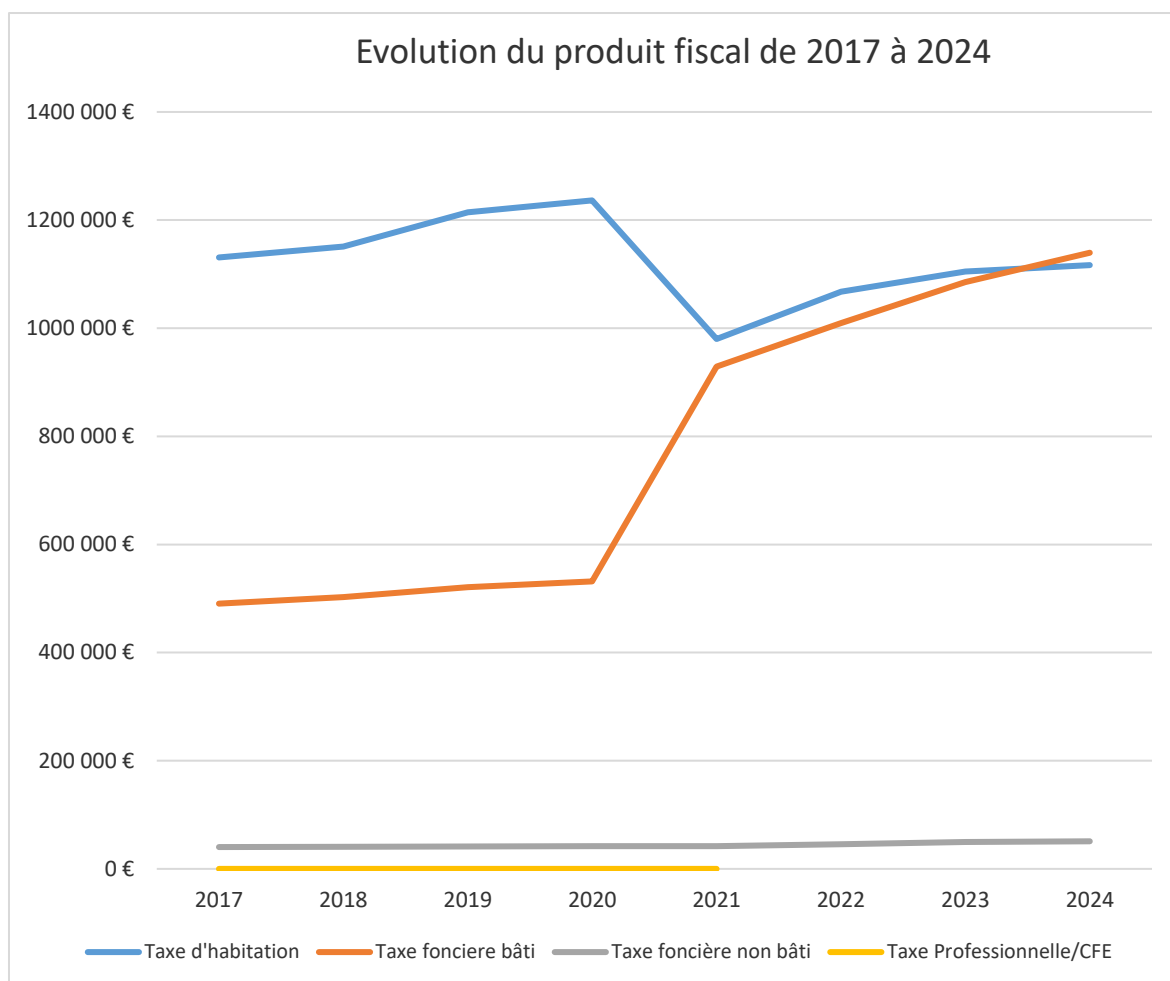
Dont notamment compte 73211 : Attribution de compensation versée par la CCVT pour les transferts de compétence : 165 449 €

Compte 7328 : 9 660 € taxes foncières reversées par Manigod Labellemontagne (délégataire des Remontées mécaniques).

731 Fiscalité locale : 3 253 565 €

On retrouve notamment dans ce chapitre le produit des taxes directes locales (Taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti). Le produit prévisionnel de la fiscalité directe locale (déduction faite du FNGIR et du coefficient correcteur avec prise en compte des allocations compensatrices et de la majoration des taxes d'habitation pour les résidents secondaires) est estimé à **2 731 216.02 €** pour 2024 (soit + 733 141.61 par rapport à 2023). L'augmentation des bases décidée par l'Etat se traduit par une augmentation de 1.12 % sur les bases de la Taxe d'habitation, 4.92% sur les bases de la Taxe foncière bâti, et 3.10% sur la taxe foncière non bâti soit une augmentation moyenne de l'ensemble des bases de la fiscalité de 3.05%. Le projet de budget 2024 est établi sans augmentation des taux communaux.





On trouve également dans ce chapitre :

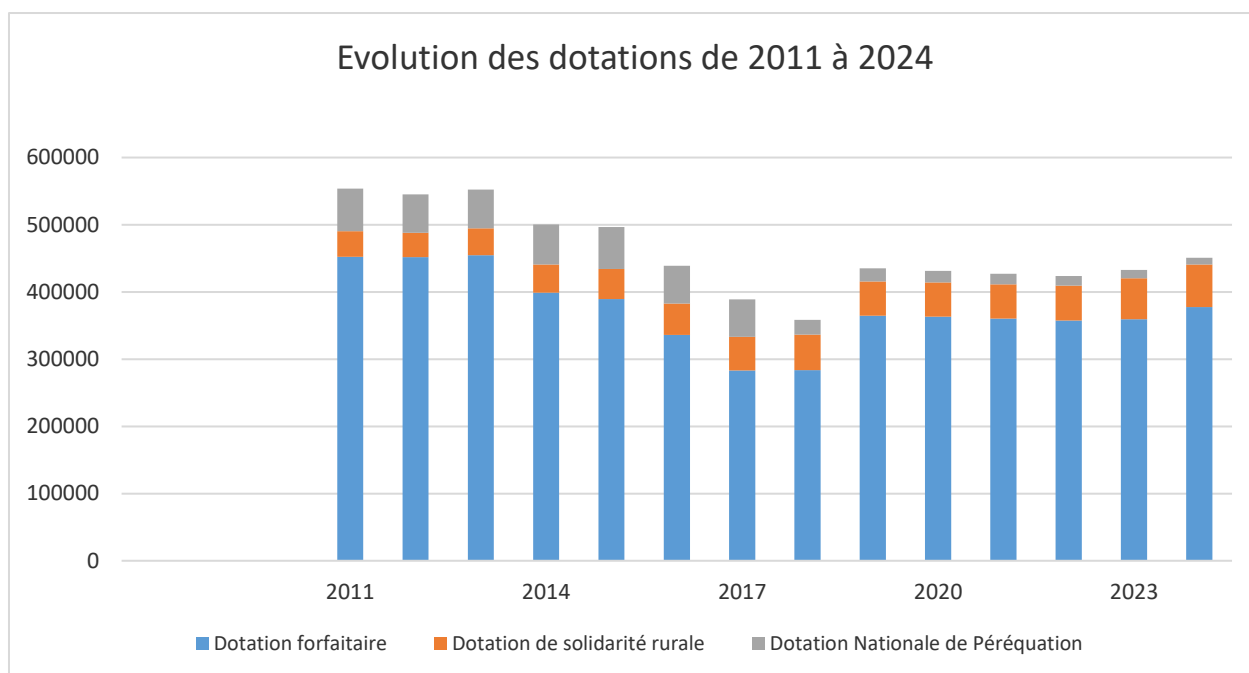
- la compensation perte de taxe additionnelle : 150 000 € (relative aux droits de mutations concernant les ventes réalisées sur la commune). Depuis le classement de la commune en station classée de tourisme, la taxe est désormais perçue au réel et instantanément à chaque vente.

- la taxe sur l'électricité : 71 330 €
- les taxes de séjour : 200 000 €
- la taxe sur les remontées mécaniques : 112 500 €

74 Dotations, Subventions et participations : 471 432 €

Dotations de l'ETAT pour 2024 :

DGF (377 500 €) + DSR (63 600 €) + DNP (10 000 €) = 451 100 € (estimations sur la base de la loi de finances pour 2024)



75 Autre produits de gestion courante : 81 070 €

On y trouve notamment :

- les revenus des immeubles : 66 000 €

77 Mandats annulés sur exercice antérieur : 0 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement (Total : 3 742 487.78 €)

001 Solde d'exécution de la section investissement reporté : 0

Le résultat de clôture à reporter en investissement est en excédent (on le retrouve donc en recettes)

16 Emprunts et dettes assimilées : 258 261.24 €

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts en cours.

En 2022 un nouvel emprunt de 1 400 000 € a été souscrit pour la réalisation du pont des Choseaux.

Le capital restant dû en début d'exercice 2024 est de 2 490 906.01 € (dont notamment 857 385 € concernent les emprunts du groupe scolaire et 1 290 792 € le pont des Choseaux).

Certains des emprunts concernant le financement du groupe scolaire arriveront à échéance en 2025, d'autres en 2035.

20 Immobilisations incorporelles : 96 580 €

On trouve notamment dans ce chapitre :

202 Frais d'études documents d'urbanisme (5 000 €) : il s'agit des études relatives à la modification du Plan Local d'urbanisme.

2031 Frais d'études (69 580 €) : voir tableau ci-dessous :

Libellé de la dépense	Montant
PROJET AMENAGEMENT DE STATIONNEMENTS LA POSTE	1 740,00 €
MAITRISE D'OEUVRE PHASE REALISATION PONT DES CHOSEAUX (solde)	840,00 €
Etude réseau chaleur chef lieu	25 000,00 €
Etude structure salle des fêtes	2 000,00 €
Etude projet de stationnement "rue des commerces"	15 000,00 €
Etude de projet "entrée du village"	25 000,00 €
Total	69 580.00 €

204 Subventions d'équipement versées : 10 412.78 €

Il s'agit de travaux électriques qui ont été réalisés par l'intermédiaire du Syndicat d'électricité des Vallées de Thônes.

21 Immobilisations corporelles : 2 969 458.20 €

Il est prévu notamment :

- des acquisitions foncières de terrains nus pour 1 223 387.72 €
- des régularisations foncières de voirie pour 14 207.20 €
- des travaux pour l'école : 66 330 €
- des travaux de bâtiments : 643 326 €
- des travaux de voirie : 663 506.14 €
- des travaux réseaux électriques : 24 951.74 €
- véhicules et équipements : 154 280.80 €

23 Immobilisations en cours : 407 745.56 €

Dont Compte 23150 : infrastructures de voirie pour 54 241.08 € qui correspond au solde pour la construction du pont du Conquet.

Compte 23130 immobilisations en cours : 351 524.48 €

- Solde travaux appartements La poste : 1 524.48 €
- Restauration chapelle Villard Dessous : 350 000 € (moe+travaux)

Recettes d'investissement (Total : 3 742 487.78 €)

001 excédent d'investissement reporté : 558 080.61 €

Il s'agit de l'excédent de N-1

021 Virement de la section de fonctionnement : 1 021 644.63 €

Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement de l'année N et viré à l'investissement pour financer des nouvelles acquisitions et de nouveaux travaux.

040 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 60 664.07 €

Il s'agit de diverses écritures d'amortissement.

10 Dotations fonds divers et réserves : 1 111 749.47 €

Au compte 10222 FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) : 201 020 € correspondant au remboursement partiel de la TVA ayant grevée les investissements de l'année N-2.

Au compte 10226 : taxe d'aménagement (58 039 €) = taxe appliquée aux permis de construire accordés sur la commune.

1068 Excédents de fonctionnement reporté : l'excédent de clôture 2023 est affecté en totalité au compte 1068 en investissement soit la somme de 852 690.47 €

13 Subventions d'investissement : 984 349 €

Il s'agit de subventions à percevoir sur des travaux réalisés en 2023 ou encore en cours sur 2024 dont notamment pour les plus importantes :

Subvention DSIL Etat pour le pont du Conquet (solde) : 100 720 €

Subvention départementale pont du Conquet : 500 000 €

Subvention Départementale CDAS rénovation de 2 appartements : 55 000 €

Subvention Départementale pour la restauration de la chapelle de Villard Dessous pour 174 920 €

16 Emprunts et dettes assimilées : 0 €

Pas de nécessité d'emprunter en 2024.

Conclusion

Le budget prévisionnel 2024 permet de financer :

- 96 580 € d'études et autres immobilisations incorporelles,
- 2 749 488.20 € d'immobilisations corporelles (travaux et acquisitions réalisés dans l'année)
- 627 745.56 € d'immobilisations en cours (travaux)

soit 3 473 813.76 € d'investissements (pour mémoire : 2 583 505 € en 2023, 3 744 745.04 en 2022 et 1 259 254 € en 2021)

Ce volume d'investissement est rendu possible grâce notamment à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (1 021 644.63 €) mais aussi grâce au report en investissement de l'excédent de clôture de fonctionnement de l'année N-1 (852 690.47 €), et de l'excédent d'investissement N-1 (558 080.61 €)

Parmi les projets les plus importants financés cette année :

- des acquisitions foncières de terrains nus pour 1 223 387.72 €
- des travaux pour l'école : 66 330 €
- des travaux sur d'autres bâtiments : 643 326 €
 - Dont : la rénovation de 2 appartements pour : 215 000 €,
 - Construction d'un abri pour chargeuses à Merdassier pour : 191 820 €
- des travaux de voirie : 663 506.14 € dont la restauration de l'ancien pont des Choseaux pour 210 868 €
- véhicules et équipements : 154 280.80 €
 - Dont : l'achat d'un quad 4x4 pour 30 000 €
 - L'achat d'une minipelle pour 50 000 €
 - L'achat d'un véhicule de remplacement pour ST : 35 000 €
- la restauration de la Chapelle de Villard Dessous pour : 350 000 €